

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 003-489/14/CC

■ Approbation du montant des redevances de crémation pour l'Année 2015

DPEECSV 14/11917/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente dans la gestion des services d'intérêt collectif et notamment en matière de Crématorium. Dans ce cadre, il lui appartient de fixer les tarifs de crémation pour l'année 2015.

Par délibération EPPS 004-685/13/CC du 31 octobre 2013, la Communauté Urbaine a fixé les tarifs des différentes redevances de crémation pour l'année 2014. Les valeurs applicables étaient alors les suivantes :

LIBELLE	TARIF EURO HT	TARIF EURO TTC
Tarif Crémation Adulte	449,89	539,87
Tarif Crémation Enfant -12ans	225,33	270,40
Tarif Crémation Corps Réduits	113,05	135,66
Tarif Crémation Pièces Anatomiques	91,06	109,27
Tarif mensuel dépôt d'urne (1 ^{er} mois gratuit)	12,50	15,00
Tarif Crémation Don de corps à la Science (à partir de la 101 ^{ème} crémation)	183,33	220,00

Il est proposé pour l'année 2015 une revalorisation des anciens tarifs sur une base de 1% d'augmentation, arrondi à l'euro supérieur.

L'augmentation de ces tarifs de façon mesurée est rendue possible dans la mesure où il n'y a pas eu d'évolution sensible des charges en 2014.

Les tarifs concernant le dépôt d'urne et la crémation des corps donnés à la science restent, quant à eux, inchangés en 2015.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,
- La délibération EPPS 008-473/12/CC du 26 juin 2012 relative à l'instauration d'un seuil maximal fixé à cent pour la crémation à titre gratuit des personnes ayant légué leur corps à la science,
- La délibération EPPS 004-685/13/CC du 31 octobre 2013 relative à la fixation des taxes de crémation pour l'année 2014,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- L'avis favorable du Conseil D'Exploitation de la Régie du Crématorium Saint-Pierre rendu le 17 Septembre 2014.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient au Conseil de Communauté de fixer les tarifs de crémation susceptibles d'être perçus à l'occasion du fonctionnement des services communautaires

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le montant des redevances de crémation applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 fixé comme suit :

LIBELLE	TARIF EURO HT	TARIF EURO TTC
Tarif Crémation Adulte	454.39	546.00
Tarif Crémation Enfant -12ans	227.58	273.00
Tarif Crémation Corps Réduits	114.18	138.00
Tarif Crémation Pièces Anatomiques	92.27	111.00
Tarif mensuel dépôt d'urne (1 ^{er} mois gratuit)	12,50	15,00
Tarif Crémation Don de corps à la Science (à partir de la 101 ^{ème} crémation)	183,33	220,00

Article 2 :

Les recettes seront constatées au Budget Annexe du Crématorium – Sous Politique A430 – Nature 7060 et 7061.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Equipements
Communautaires, Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire,
patrimoine foncier, protection et sécurité des
espaces communautaires

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
EPPS 003-489/14/CC

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014